

# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

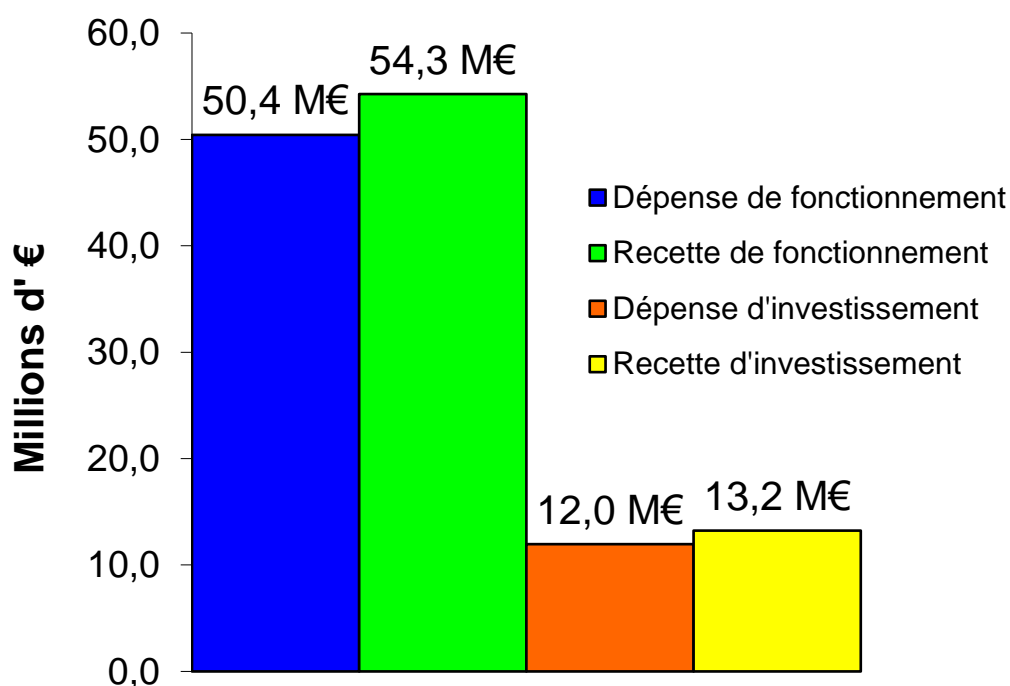
L'année 2017 a été marquée par l'intégration de la commune de Tourbes à notre périmètre intercommunal. La CAHM est donc passée de 19 à 20 communes.

A cette date, la CAHM a également pris de nouvelles compétences :

- De façon anticipée les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif. La CAHM est responsable du bon fonctionnement des ouvrages d'eau et d'assainissement sur le territoire qui compte 16 stations d'épuration et près de 450 km de réseau d'assainissement.
- La promotion du tourisme, qui se traduit sur notre territoire par la fusion des 4 offices de tourisme existants (Agde/Le Cap d'Agde, Pézenas Val d'Hérault, Portiragnes et Vias) en un seul office de tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée », sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

### LE BUDGET PRINCIPAL

**Vue d'ensemble de l'exécution du  
du Compte Administratif 2017  
(en millions d'euros)**



## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles de Fonctionnement	47 441 350,93 €	Recettes réelles de fonctionnement	51 853 710,90 €
Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 983 773,72 €	Recettes d'ordres de fonctionnement	894 934,71 €
		Excédent reporté de 2016	1 514 737,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	50 425 124,65 €	TOTAL des recettes de fonctionnement	54 263 382,61 €

L'excédent à la fin de l'exercice est de 3 838 257,96 € en fonctionnement, dont 2 323 520,96 € au titre de l'année 2017 et 1 514 737 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2016.

### I.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 47 441 350,93 €.

Principaux Postes de Dépenses	Montant en €
Charges à caractère général	7 300 505,02
Charges de personnel	16 899 028,88
Atténuations de produits, dont :	18 316 175,95
Prélèvement de l'Etat au titre du FNGIR .....	10 097 375,00
Attributions de compensation versées aux communes.....	4 599 208,64
Reversement de la taxe de séjour.....	3 561 619,15
Dégrèvement TASCOM.....	57 973,16
Dotations aux provisions	250 000,00
Autres charges de gestion courante (contributions aéroport, SCOT, centre aquatique, subventions au B.A. Transport, subventions aux associations,...)	3 857 133,66
Charges Financières	782 726,73
Charges exceptionnelles	35 780,69
Dont cotisation au Syndicat Mixte filière Viande Hérault.....	17 640,00

Le chapitre 011 est en augmentation de + 668 000 € du fait notamment :

- Des articles 611 et 6232 qui doivent être analysés de façon consolidée, car des dépenses payées en 611 en 2016 ont été payées en 6232 en 2017. Une augmentation globale de 294 000 € a été constatée sur ces articles ; elle correspond aux prestations supplémentaires effectuées par la SMN Nicollin pendant la saison estivale.
- De nombreuses études ont été effectuées principalement pour les services habitat, politique de la ville, ressources humaines, et informatique, représentant plus de 343 000 € par rapport à 2016.

L'augmentation, de chapitre à chapitre, concernant les dépenses de personnel, a été de 19,02% entre les exercices 2016 et 2017. Elle est compensée par le produit des mises à dispositions, de la mutualisation des services, la mise en place du RIFSEEP et du PPCR.

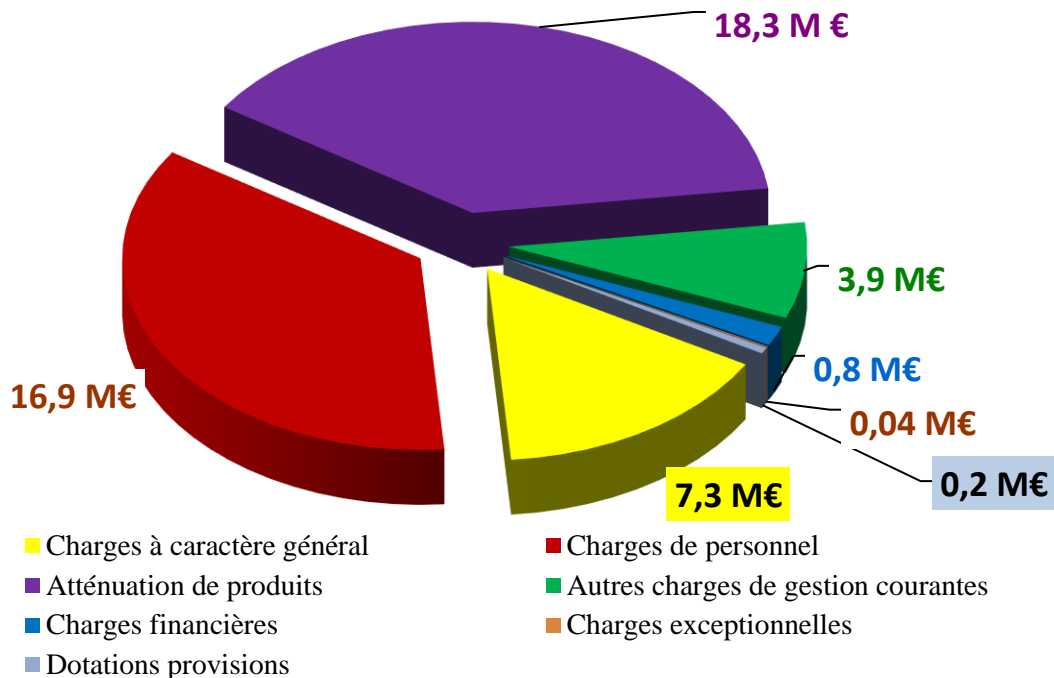
Au final, comme le montre le tableau suivant, la progression nette a été de + 3,2% par rapport au CA 2016.

	CA 2016	CA 2017
Chapitre 012	14 198 393,90 €	16 899 028,88 €
- Chapitre 70 (produit des mises à dispositions et de la mutualisation)	642 813,53 €	2 646 423,33 €
- Remboursement des emplois avenir	214 428,27 €	255 761,41 €
- Remboursement de personnel (chap.013)	78 794,42 €	70 491,48 €
- RIFSEEP	0,00 €	150 000,00 €
- PPCR	0,00 €	90 000,00 €
<b>TOTAL (chap 012 – produits – RIFSEEP - PPCR)</b>	<b>13 262 357,68 €</b>	<b>13 686 352,66 €</b>

L'importante augmentation des atténuations de produits est principalement due au reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme communautaire Cap d'Agde Méditerranée, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, compensation en recette.

250 000 € de dotations aux provisions ont été constituées pour contentieux relatif aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde, et le PAEHM de la Capucière.

### Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement



## I.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 51 853 710,90 € (hors OM qui sont sur le budget annexe dédié).

Principaux Postes de Recettes	Montant en €
Atténuations de charges	70 491,48
Produit des Services et domaine	2 689 382,08
Impôts et Taxes	38 877 569,00
Dotations et participations reçues	10 127 156,63
Autres produits de gestion courante	43 926,79
Produits exceptionnels	45 184,92

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 14,85% du fait des produits des mises à disposition de personnel et des recettes de la taxe de séjour (prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme dit précédemment).

Augmentation très significative du chapitre « Impôts et taxes » dû :

- Comme vu précédemment, du fait de la prise de compétence tourisme, la taxe de séjour a été de 3 693 212,28 €, au lieu de 148 880,96 € perçu en 2016 pour l'OT Val d'Hérault,
- 1 996 518,08 € de reversement du Budget Annexe des Ordures Ménagères, qui était imputé au chapitre 70 en 2016,
- Et une augmentation de + 1 097 324 € de fiscalité directe locale de 2016 à 2017.

Les impôts et taxes représentent 75 % des recettes réelles de la collectivité.

Au niveau national, l'effort de maîtrise de la dépense a été poursuivi, avec le plan de 50 milliards d'€ d'économies prévu par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. La baisse était lissée sur 3 ans (de 2015 à 2017) et a été de – 3,67 Mds€ en 2015 et 2016, baisses se rajoutant aux -1,5Mds€ de 2014, et a été ramenée à 2,63 Mds€ en 2017.

La DGF a donc poursuivi la baisse amorcée en 2014. La dotation globale de fonctionnement de l'agglomération qui était de 10 405 852 € en 2014 a été de 9 140 917 € en 2015, de 8 239 045 € en 2016, et de 8 065 930 € en 2017.

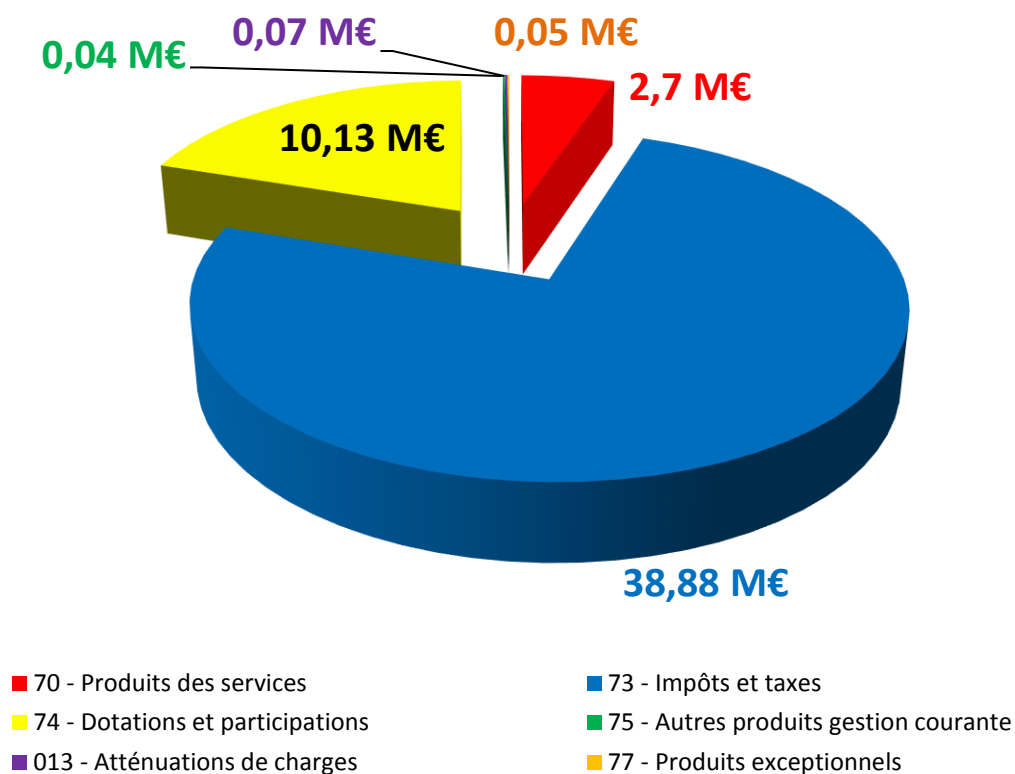
Le panier fiscal de la CAHM est composé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (qui est retracée dans un budget annexe spécifique), de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, de la Taxe sur le Foncier non Bâti, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et de la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La CAHM a maintenu inchangés ses taux d'imposition en 2017 :

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,
- ✓ 15,44 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ainsi que le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20.

## Ventilation des recettes réelles de fonctionnement



## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles d'investissement	11 066 331,15	Recettes réelles d'investissement	9 790 842,20
Dépenses d'ordres d'investissement	894 934,71	Recettes d'ordres d'investissement	2 983 773,72
		Solde d'exécution positif reporté de 2016	460 850,46
<b>TOTAL des dépenses d'investissement</b>	<b>11 961 265,86</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement</b>	<b>13 235 466,38</b>

### II.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 11 066 331,15 €.

Principaux Postes de Dépenses	Montant en €
Immobilisations incorporelles ( <i>licence, frais d'étude, etc.</i> )	380 253,28
Immobilisations corporelles ( <i>terrain, construction, matériel, etc.</i> )	1 807 462,39
Immobilisations, travaux en cours	3 106 383,72
Remboursement capital de la dette	2 502 224,18
Subventions d'équipement versées	3 214 007,58
Participations	56 000,00

Les dépenses d'équipement ont été de 8 508 106,97 € en 2017, et les principales sont :

- Celles en matière d'habitat, qui sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, ont représenté la plus importante dépense 2017 avec, 2,76 millions d'€, dont, 802 726 € pour le compte de la CAHM et plus de 1,96 millions d'€ pour le compte de l'Etat (compensé financièrement par l'Etat). Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux.
- 1,32 millions d'€ pour la Villa Laurens
- 638 851 € ont été investis pour la poursuite de la desserte en très haut débit de notre territoire.

A côté de celles de l'habitat, d'autres subventions d'équipements ont été versées, et elles sont composées pour :

✓ 156 250 € de participation à Réseau Ferré de France pour les acquisitions foncières du projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier Perpignan,

✓ 50 000 € ont été versés aux communes de Caux, Pomerols, Cazouls d'Hérault et Nézignan l'Evêque, pour leurs projets d'investissement communaux ; 35 581 € à Lézignan la cèbe et 10 584 € à Saint-Thibéry.

✓ 32 990,50 € € versés au Syndicat Mixte de la Filière Viande Hérault pour la modernisation industrielle de l'abattoir de Pézenas.

De plus, en 2017, ont été faites les acquisitions suivantes :

✓ 442 236 € de matériel roulant, dont notamment l'acquisition d'une balayeuse pour 188 400 €, et 216 292 € pour le renouvellement du parc automobile.

## II.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 9 790 842,20 €.

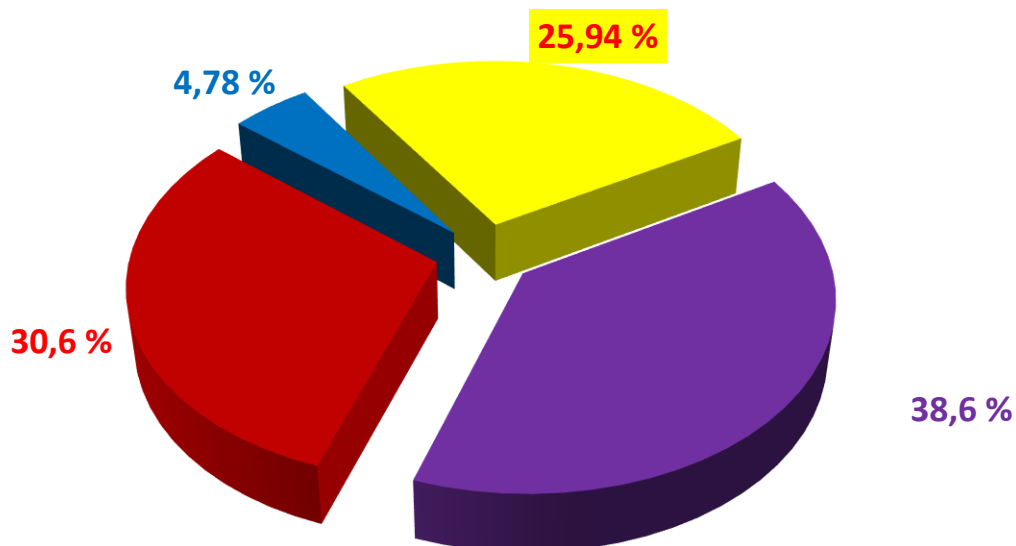
Principaux Postes de Recettes	Montant en €
Subventions d'investissement reçues, dont	3 782 977,42
<i>Etat et établissements nationaux.....</i>	2 475 416,58
<i>Conseil Régional.....</i>	183 720,84
<i>Conseil Départemental.....</i>	22 230,00
<i>Commune d'Agde.....</i>	382 353,00
<i>Pénalités SRU des communes.....</i>	719 257,00
Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 540 000,00
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	467 864,78

Les principales subventions d'investissement perçues en 2017 sont :

- Celles concernant l'habitat, avec : 1,7 millions d'€ de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé, 719 257 € de pénalités SRU des communes, et près de 300 000 € de l'Etat pour le financement de la construction des logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,

- 382 353 € de participation de la ville d'Agde aux dépenses d'investissement du centre aquatique,
- 274 500 € de l'Etat pour le Château Laurens,
- 192 859 € de l'Etat et de la Région pour la Côte Ouest de Vias.

### Ventilation des recettes réelles d'investissement



■ Subventions d'investissement ■ Emprunts (refinancement) ■ FCTVA ■ Excédent de fonctionnement

## LES BUDGETS ANNEXES

### I. LES BUDGETS DES PAEHM

2,29 millions d'euros ont été investis en 2017 sur les PAEHM pour les acquisitions, les travaux d'aménagement et les études (990 000 € sur la Capucière à Bessan, 891 000 € à la Méditerranéenne à Agde, 320 000 E sur le Roubié à Pinet,...).

Avec l'intégration de la commune de Tourbes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le parc d'activités « Plein Sud » situé sur cette commune a été transféré à l'agglo. Courant 2017 ce parc a été vendu pour 1 600 000 €, 1 000 000 € a déjà été perçu sur l'exercice 2017, et 600 000 € doivent être perçus courant 2018.

### II. LE BUDGET DE L'EAU

1,27 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisées sur l'exercice 2017, dont :

- ✓ plus de 412 000 € pour des raccordements de réseaux sur la commune d'Agde (secteurs Agde, Grau d'Agde et Cap d'Agde)
- ✓ 250 000 € pour la réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue autour du château à Nézigian l'Evêque,
- ✓ 249 000 € pour des raccordements de réseaux à Pézenas,
- ✓ 197 000 € pour la réhabilitation des réseaux humides du cœur de village de Portiragnes,

### **III. LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

2,72 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisées sur l'exercice 2017, dont :

- ✓ 1 016 170 € pour l'aménagement de l'avenue de la Méditerranée et la réhabilitation du boulevard Gambetta à Vias
- ✓ 767 000 € pour divers raccordements de réseaux à Agde (secteurs Agde, Grau d'Agde et Cap d'Agde),
- ✓ 251 906 € pour la réhabilitation des réseaux humides du cœur de village à Portiragnes
- ✓ 226 000 € pour la réhabilitation du réseau eaux usées de la rue autour du château à Nézigian l'Evêque,
- ✓ 124 000 € pour divers raccordements à Pézenas,
- ✓ 71 000 € pour des branchements divers à Bessan,

### **IV. LE BUDGET TRANSPORT**

L'agglo a consacré plus de 3 100 000 € au fonctionnement de ce service public. Le versement transport a été de 2 445 512 € en 2017, soit en augmentation de + 4,8% par rapport à l'exercice 2016.

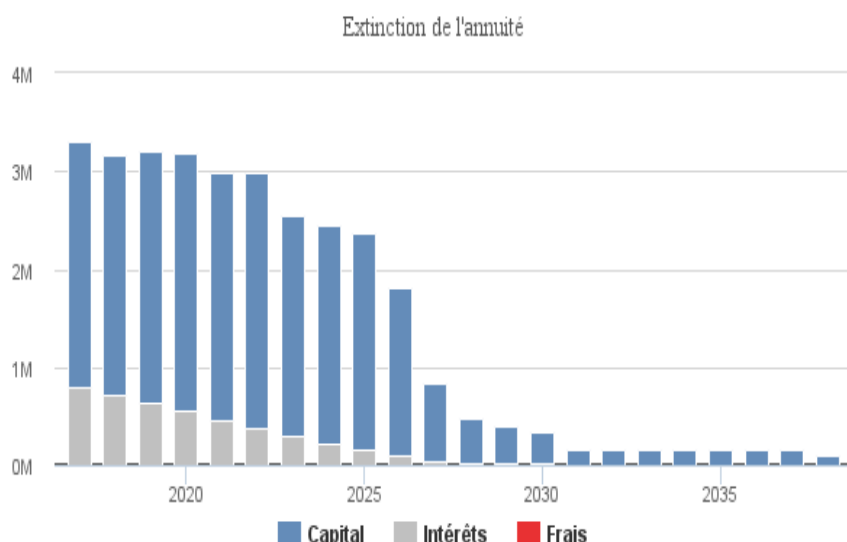
La participation du budget principal a été de 427 098 € en 2017, en baisse par rapport aux 534 390,03 € de 2016.

## **LA DETTE**

### **I. ENCOURS DE DETTE DU BUDGET PRINCIPAL**

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élève à 24 324 283 € pour le budget principal de la CAHM. Le taux moyen est de 3,07% et la durée de vie résiduelle moyenne est de 10 ans et 1 mois. L'encours de dette est réparti de la façon suivante : 82,1% à taux fixe, 6,8% à taux fixe alternatif et 11,1% à taux variable.





Globalement, la situation de la Communauté d'Agglomération s'est améliorée avec une baisse du taux actuariel de 0,25%. Malgré une dégradation des marchés financiers entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, l'agglo a su saisir les opportunités en matière de stratégie de taux.

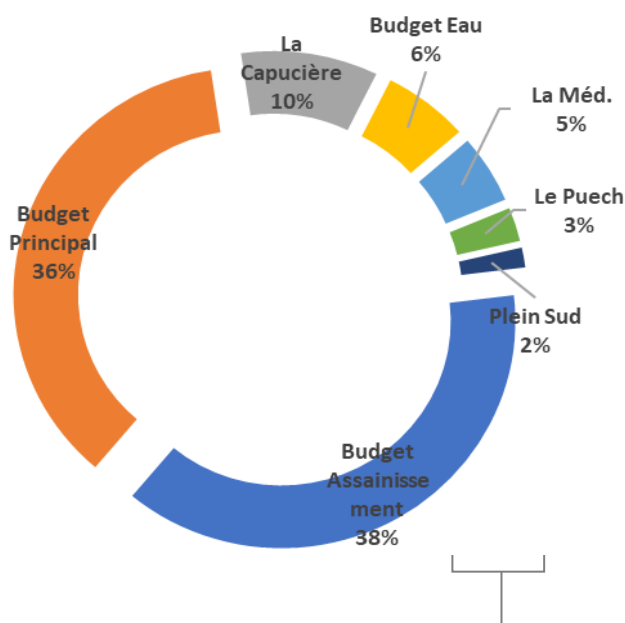
Sur l'exercice 2017, l'encours reste relativement stable (+ 2,09%) avec un coût de dette en nette réduction (-7,53%). La forte sécurisation de l'encours (89% de l'encours est à taux fixe « classique » ou taux fixe « alternatif ») présente un coût certain mais sécurise l'évolution des charges financière en cas de remontée à la hausse des taux courts.

L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local et le prêteur dominant a 43% des enveloppes signées, et est donc bien en dessous du risque de contrepartie qui peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (+ de 60% environ). Depuis de nombreuses années, la communauté privilégie le partenariat bancaire dans toutes ses consultations afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

## II. ENCOURS DE DETTE EN VISION CONSOLIDEE

Sur l'exercice 2017, la CAHM a souscrit pour l'ensemble de ses budgets 7 emprunts pour un montant total de 7,5 millions d'€ : 2 sur le budget principal (soit 3 millions d'€), 3 sur le budget annexe « La Méditerranéenne » (soit 2,5 millions d'€), 1 sur le budget annexe « La Capucière » (soit 1 million d'€), et 1 sur le budget annexe « Plein Sud » (soit 1 million d'€).

En fin d'exercice, la dette en vision consolidée est répartie auprès des différents budgets de la manière suivante :



Budget	Encours	%
Budget Assainissement	25 389 449	<b>38,1%</b>
Budget Principal	24 324 283	<b>36,5%</b>
La Capucière	6 478 940	<b>9,7%</b>
Budget Eau	4 145 682	<b>6,2%</b>
La Méd.	3 433 002	<b>5,1%</b>
Le Puech	1 779 595	<b>2,7%</b>
Plein Sud	1 114 649	<b>1,7%</b>
<b>Total</b>	<b>66 665 599</b>	<b>100,0%</b>

Sur l'exercice 2017, l'encours reste relativement stable (+1,4%) avec un coût de dette en nette réduction (-6,40%). La forte sécurisation de l'encours présente un coût mais sécurise l'évolution des charges financières en cas de remontée à la hausse des taux courts.

Comme le montre le graphe ci-dessous, l'encours de dette, tous budgets confondus, est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.

